

**du 24 octobre 2017**

Etaient présents : Bardou G - Bedos D - Bonvalet D - Bouillé A - Cazenave M - Guilhaumon JM - Martin R - Revel M - Usache P

Procurations : Albouy P à Revel M - Descouens MS à Bardou G - Jaffuel C à Bonvalet D - Matagne C à Usache P

Absents : Marza I - Roncin D

Secrétaire de séance : Bouillé A

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 17 juillet 2017 et celui du 8 août 2017.

Vote pour le PV du 17 juillet 2017 : unanimité

Vote pour le PV du 8 août 2017 : 12 voix pour, 1 abstention

M Martin, *comme intellectuel insoumis*, ayant été absent lors du conseil municipal du 8 août, déclare s'abstenir sur le vote de son compte-rendu".

**1 – Marché remise en état fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine (caméras) : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2017 :

3 entreprises ont répondu à l'offre :

1 - INEO : 55 800.94 € ht

2 - VIA2S : 43 364.31 € ht

3 - FIMS : 56 581.42 € ht

Monsieur le Maire dit au conseil que la commission d'appel d'offres après analyse des offres a proposé de retenir l'entreprise INEO pour sa valeur technique et ses garanties de maintenance.

VOTE : 12 pour - 1 abstention pour le choix de l'entreprise INEO.

**2 - Restauration de l'église : convention de souscription avec la Fondation du patrimoine**

Afin de financer les travaux de la restauration de l'église, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention de souscription avec la fondation du patrimoine donnant la possibilité aux particuliers et entreprises qui le souhaitent de faire des dons sera signée.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

VOTE : unanimité

**3 - Travaux de restauration de l'église 2e tranche (clocher) : demande de subvention au service de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018 (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

Monsieur le Maire propose au conseil de représenter le dossier de subvention au service de l'Etat pour la 2e tranche au titre de la D.E.T.R. 2018 (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cela concerne le clocher pour un montant de 222 299.18 € ht.

Ce dossier avait été refusé l'an dernier. Un rendez-vous sera pris avec Monsieur le Sous-Préfet pour lui présenter ce dossier car les pierres menacent de tomber.

VOTE : unanimité

**4 - Travaux d'éclairage public 2017 : demande de subvention à Hérault Energies**

Monsieur le Maire propose au conseil de demander à HERAULT ENERGIES, de prévoir la réalisation et le financement des travaux d'éclairage Public 2017 de la commune.

Monsieur Bardou précise que ces travaux concernent entre autres la sécurisation des armoires et horloges astros, le remplacement des luminaires par des LED Route de Cabrières pour les économies d'énergie pour un montant total de 37 962.00 € ht (28 446.00 € ht financés par Hérault Energies et 9 516.00 € ht à la charge de la commune).

VOTE : unanimité

**du 24 octobre 2017**

**5 - Travaux de l'église : Effacement réseau Orange Traverse de l'église : signature d'une convention**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec Orange pour l'effacement des réseaux de communications électroniques Traverse de l'Eglise pour un montant de 3 876.00 €.

VOTE : unanimité

**6 - Transfert des compétences du plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale et Equipements sportifs à la Communauté de communes Les Avant-Monts - Adoption des statuts**

Monsieur le Maire présente au conseil le transfert des compétences du plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale et Equipements sportifs à la Communauté de communes Les Avant-Monts et l'adoption des statuts au 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire précise dans que un premier temps les équipements sportifs ne seront pas pris en charge d'ou cette délibération en 2 points : plu et équipement sportifs.

VOTE : unanimité

**7 - Travaux de voirie d'intérêt communautaire sur Neffies : signature d'une convention**

Monsieur le Maire précise que cela concerne le chemin face à la cave coopérative. Une convention de fond de concours avec la Communauté de Communes les Avant-Monts pour ces travaux sera signée. D'autres travaux à l'avenir pourront être effectués par la communauté, il conviendra à la commune de se positionner.

**8 - Rapport sur l'eau et l'assainissement 2016**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de l'eau et de l'assainissement 2016 et soumet ce rapport au vote du conseil.

VOTE : unanimité

**9 - Avoir sur facture eau 2017**

Monsieur le Maire dit au conseil que 4 personnes lui ont demandé un dégrèvement sur la facture d'eau suite à d'importantes consommations dues à des fuites. Ces personnes sont de bonne foi et les réparations ont été faites.

VOTE : unanimité

**10 - Autorisation du conseil de permettre à la commune l'encaissement des dons**

Monsieur le Maire dit au conseil que la Comptable a demandé à la commune une délibération pour permettre l'encaissement des dons. En l'absence de justificatif, elle ne pourra plus les encaisser.

VOTE : unanimité

**11- Clôture du budget SPEA M49 après transfert de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes Les Avant-Monts**

Monsieur le Maire dit que suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de commune les Avant-Monts au 1er janvier 2018, le budget SPEA M49 de la commune sera clôturé suite aux écritures de transfert.

VOTE : unanimité

**12 - QUESTION DIVERSE : Signature d'une nouvelle convention avec le Syndicat des eaux de la vallée de l'Hérault pour l'approvisionnement en eau potable**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter à l'ordre du jour cette question diverse. Le conseil municipal accepte cette proposition

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 4 de cette convention qui concerne les volumes livrés par le syndicat. Le syndicat s'engage à livrer à la commune : 240 m3 maximum journalier ; quelle que soit la saison maximum 420 m3 et à l'horizon 2025, 600 m3 journalier maximum dès lors que les travaux nécessaires à cette livraison auront été réalisés .

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'agence de l'eau n'a pas financé ce projet.

VOTE : unanimité

du 24 octobre 2017

**13 - Intervention de Monsieur Martin**

Monsieur Martin a souhaité que ses écrits relatant ses prises de parole soient insérés dans le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2017 :

**Question 1 :** ... M Martin regrette d'avoir voté pour la création de la police intercommunale, d'autant qu'il s'en est suivi le transfert de la gendarmerie vers Servian, encore plus loin. Il avait demandé il y a plusieurs mois qu'un point soit fait sur l'efficacité des dépenses engagées. Il dit son exaspération des « rodéos en voiture » sur la commune dont les traces sur l'asphalte se trouvent sous la caméra du parking de la mairie. Il ne parle pas des cas durant la journée, relatés par M le Maire mais des traversées à très vive allure de sa rue, lors de deux nuits, les deux week-ends précédents.

Sans plus de garanties qu'actuellement sur la qualité des enregistrements, M Martin s'abstient pour dénoncer la fuite en avant des dépenses engagées : 55 000 € ce n'est pas une paille

**Question 2 :** ... M Martin exprime le regret que l'Evêché, propriétaire d'un immeuble (qu'il loue), soit si peu contributif aux efforts faits par la commune pour rénover les bâtiments de l'église qui accueille son culte.

**Question 6 :** M Martin exprime qu'après les transferts d'un employé communal, de deux nouvelles compétences, il conviendra que la commune économise sur le nombre de ses adjoints...

- En question orale le 4 avril, ayant déposé en mairie le document l'attestant, M Martin redemande que soit réparé l'oubli sur le monument aux morts de la commune du soldat Henri Henri mort en 1917, il y a cent ans
- **Question orale 21 :** M Martin rappelle qu'il y a plus de vingt ans, à leur demande avec M Robert Gouty, M Charles Carrière avait entrepris des démarches auprès des propriétaires des mines pour sécuriser le puits de la mine. Aujourd'hui il lui semble souhaitable de réitérer la même démarche pour les accès extérieurs à diverses galeries. Pour protéger quelques adolescents curieux en quête d'aventure, surtout quand ces accès se situent près de chemins de randonnée. M Martin fournira quelques photographies pour étayer ce dossier.

Monsieur le Maire dit que le nom de Henri Henri sera inscrit. Concernant les propriétaires des mines, on ne peut intervenir en terrain privé, c'est de leur responsabilité.

Le conseil est clos à 19h10.